



# Note de position



## Textile-Vêtements (2023)

### *Executive Summary*

*En mars 2022, l'Europe a publié sa stratégie tant attendue en matière de textile. Elle annonce une nouvelle approche de la gestion de la montagne de déchets textiles en Europe qui exercera un impact énorme sur l'ensemble de la chaîne des valeurs du textile. En tant que secteur, nous souhaitons formuler notre vision de la récupération du textile. Au fil des années, on a en effet développé en Belgique un secteur qui année après année collecte et trie des vêtements et les prépare en vue d'une phase suivante. Pour pouvoir se forger une idée plus précise des défis auxquels est confronté ce secteur, nous devons d'abord mieux comprendre son organisation.*

### Le paysage de la récupération du textile

Grâce à un vaste réseau de conteneurs accessibles au public et de parcs de recyclage, le secteur belge traite des milliers de tonnes de textiles chaque année. Cette collecte est assurée tant par des entreprises de collecte privées que par des organismes sociaux (friperies, associations, etc).

Ce réseau s'est considérablement développé au fil des ans et se concentre principalement sur les vêtements textiles, en raison de la valeur économique des vêtements mis au rebut. D'autres produits (vêtements de protection, vêtements de travail, etc.) sont aujourd'hui peu ou pas du tout collectés de manière sélective.

Les vêtements textiles collectés sélectivement sont ensuite triés pour être réutilisés ou recyclés. Ce tri est encore largement manuel et principalement en Belgique. Distinguer les vêtements encore réutilisables et les différentes qualités de textile est une véritable compétence que nos trieurs belges ont acquise au fil des ans.

Environ 50 à 60 % des textiles triés sont vendus sur le marché mondial de l'occasion. Ici, la réutilisation locale ne représente qu'une part limitée (5-6%<sup>1</sup>) et se limite aux vêtements qui sont de qualité supérieure. Ils sont principalement vendus par les acteurs de l'économie sociale en Belgique. On constate également une part croissante de vêtements de seconde main vendus via des plateformes en ligne, sans disposer de chiffres sur cette part de ce marché.

Les textiles restants, trop endommagés pour être vendus comme vêtements, sont recyclés. Les applications typiques de ces textiles sont les chiffons de nettoyage, les matériaux d'isolation, l'industrie automobile et les fibres. De cette manière, le secteur évite d'incinérer ou de mettre en décharge les textiles. Résultat : **90 à 95 % des vêtements textiles collectés sont réutilisés ou recyclés**. La fraction non recyclable est constituée des déchets issus des dépôts sauvages autour des conteneurs de collecte et des résidus de tri.

---

<sup>1</sup> [Moniteur CE – EOL Textile](#) (2021)

## Textile-Vêtements (2023)

Un aperçu schématique de la collecte et du traitement des textiles en Flandre est donné ci-dessous :

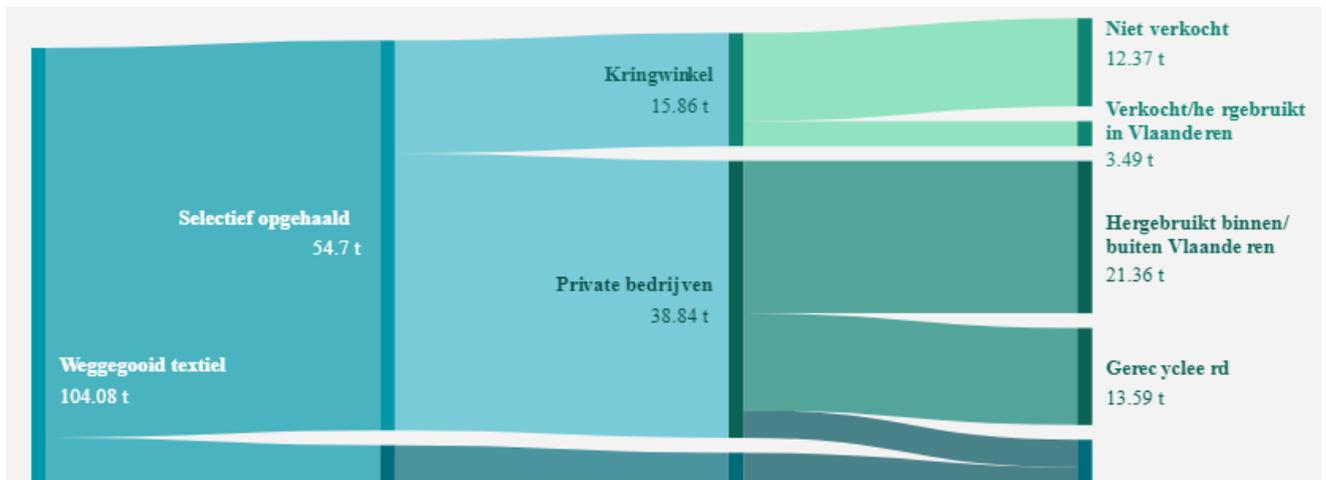


Figure 1 : Sommaire des collectes et de la traitement de textile en Flandre en 2019 (Moniteur CE)

Les autres types de textiles sont généralement incinérés. Cela est dû en partie au fait qu'ils ne sont pas collectés de manière sélective. S'ils sont collectés de manière sélective, ils peuvent être valorisés en tant que substituts de combustible sous la forme de Solid Recovered Fuels (SRF). La raison est le manque de solutions de recyclage innovantes pour ces types de textiles.

Contrairement aux vêtements, les autres produits textiles ne peuvent pas être simplement réutilisés et le recyclage du matériau est souvent la voie la plus viable. Un exemple typique est celui des vieux vêtements de travail d'une entreprise. Ils ne peuvent généralement être revendus que si les logos ne sont plus visibles. Cela signifie que ces vêtements ne sont de facto plus réutilisables. De nombreuses marques de vêtements exigent souvent aussi explicitement que leurs invendus soient détruits. De même, il existe de nombreux autres produits qui ne peuvent pas être simplement réutilisés pour des raisons diverses.

Il est clair que le textile est un concept très large. Il est donc extrêmement important de ne pas mettre tous les textiles dans le même panier. En tant que secteur, nous proposons donc le principe suivant :

---

*Faites une distinction claire entre les différents flux de textiles*

---

La grande variété des produits textiles signifie également que le traitement de ces produits, une fois devenus des déchets, peut varier considérablement. En tant que secteur, nous préconisons donc de travailler avec une division des produits textiles en différents flux ou variétés textiles.

Une façon de regrouper ces produits est de les catégoriser en fonction de la méthode de collecte, de tri et de traitement une fois qu'ils entrent dans la phase des déchets, en regroupant les produits qui subissent une collecte et un traitement similaires.



# Note de position



## Textile-Vêtements (2023)

Un premier flux que l'on peut distinguer aujourd'hui comprend tous les produits textiles collectés aujourd'hui par les conteneurs textiles. La plupart des produits collectés qui se retrouvent dans ces conteneurs sont réutilisés ou recyclés.

### Textile, un ensemble de réutilisation et de recyclage

#### Jouer la carte de la réutilisation

L'engagement à réutiliser au maximum les matériaux rend le secteur de la récupération des textiles unique. Il est donc dans notre intérêt de continuer à maximiser la réutilisation des vêtements textiles. Après la prévention des déchets, la réutilisation est et reste la meilleure voie de traitement en application de l'échelle de Lansink.

Le fait que la réutilisation présente des avantages considérables est souligné par l'étude LCA commandée par la fédération européenne EuRIC. L'étude montre sans équivoque que l'impact environnemental évité grâce à la réutilisation est énorme et illustre que *"ce qui n'est pas fait - comme la production de nouveaux T-shirts - est beaucoup plus important en termes d'impact que ce qui est fait"*.

Environ 80 % de l'impact environnemental des produits est déterminé au stade de la conception.<sup>2</sup> En tant qu'industrie, nous demandons donc aux décideurs politiques de mettre en place des incitants pour la production de produits textiles réutilisables et de qualité. Nous soutenons pleinement l'ambition européenne de *"to drive fast fashion out of fashion"*. **L'écoconception devrait donner la priorité à la réutilisation** des textiles ménagers. Nous attendons donc avec enthousiasme le nouveau règlement européen sur l'écoconception des produits durables, qui devrait faire de l'écoconception la norme.

En tant qu'industrie, nous préconisons **l'utilisation de fibres de meilleure qualité**. L'utilisation de mélanges de fibres composés de fibres naturelles et de fibres synthétiques doit être évitée autant que possible. Produire un produit plus qualitatif garantit qu'il sera plus facile à recycler lorsqu'il ne sera plus réutilisable.<sup>3</sup>

Même si de nouvelles applications de recyclage étaient développées, elles ne pourraient recycler le matériau qu'un nombre limité de fois, notamment en raison du raccourcissement de la fibre et donc de la perte de matériau. En nous concentrant sur des produits de haute qualité qui durent et peuvent être réutilisés, **nous obtenons un maximum de gains écologiques et réduisons la montagne de déchets textiles de la fast fashion.**

#### Qu'en est-il si la réutilisation n'est pas (plus) possible ?

Le fait que la réutilisation soit une priorité ne signifie pas que nous ne devons pas poursuivre le recyclage des textiles. Bien que des solutions existent déjà aujourd'hui pour les textiles non réutilisables (il suffit de penser aux chiffons de nettoyage ou au traitement des textiles dans l'isolation), les textiles non collectés sélectivement finissent toujours par être incinérés. Malgré les procédés de recyclage existant pour le traitement des vêtements textiles, il existe toute une série de

---

<sup>2</sup> Position Paper Textile Strategy (EuRIC, 2022)

<sup>3</sup> Technische, technologische en economische belemmeringen voor de terugwinning van onderdelen en de recyclage van producten in België (Denuo, 2018)



## Textile-Vêtements (2023)

produits textiles qui ne sont pas réutilisables et pour lesquels il n'existe aujourd'hui peu ou pas de solutions de recyclage.

Le développement **de techniques de recyclage de haute qualité** pour les textiles qui ne sont plus réutilisables est un maillon essentiel de la chaîne de valeur circulaire du textile. Pour ce faire, il faut soutenir et investir dans de nouvelles techniques de recyclage et surtout dans le passage **à des applications industrielles complètes**. En lien avec ces techniques de recyclage, des innovations dans les processus de tri existants seront également nécessaires. À cet égard, il faut tenir compte du fait que les entreprises de triage belges sont pour la plupart des PME, qui ne peuvent pas facilement supporter de lourds investissements.

Enfin, en tant que secteur, nous sommes également **favorables à l'imposition d'une quantité obligatoire de contenu recyclé dans les nouveaux produits textiles**. Cela créerait une véritable demande de matériaux recyclés de haute qualité, ce qui entraînerait à son tour un nouveau développement des capacités de tri et de recyclage. Nous aimerions également faire référence ici à notre [note de position sur le Contenu recyclé](#). Une législation ciblée, élaborée par étapes, peut apporter de la clarté à cet égard et contribuer à stimuler les investissements nécessaires.

---

*Il convient de travailler, simultanément et conjointement, sur la question de l'offre et de la demande le long de l'ensemble de la chaîne. Les producteurs ont besoin de matériaux recyclés adéquats, mais doivent aussi les mettre en œuvre<sup>4</sup>*

---

## Il n'existe pas une solution unique

La chaîne de valeur du textile est confrontée à un véritable changement systémique. Les vêtements ne seront plus conçus pour être remplacés aussi rapidement que possible par la prochaine collection: la réutilisation deviendra de plus en plus la norme, et les techniques de recyclage fourniront des fibres pouvant être réutilisées. Toutefois, ce changement ne se fera pas du jour au lendemain. Par conséquent, pour réaliser ce changement systémique, **il ne faut pas se limiter à une seule solution**. Une chaîne de valeur textile véritablement durable devra envisager différentes solutions et une mise en place progressive dans le temps.

Par exemple, une interdiction totale des exportations de textiles en dehors de l'Europe n'offre actuellement pas de valeur ajoutée. La plupart des vêtements de seconde main sont vendus en dehors des frontières européennes parce que la demande est insuffisante en Europe et/ou que la qualité est trop faible pour être vendue aux consommateurs européens. Bien que les jeunes générations accordent de plus en plus d'attention aux vêtements de seconde main, cela ne compensera jamais l'offre totale de vêtements de seconde main.

En outre, une part importante de la population mondiale a encore besoin de textiles de seconde main. L'utilisation de vêtements de seconde main de qualité plutôt que de vêtements bon marché issus de la fast fashion ne peut être considérée que comme un gain écologique. Cela est également confirmé par la récente étude LCA d'EuRIC, qui a démontré que les coûts environnementaux évités

---

<sup>4</sup> Prise de position 'Recycled Content' (Denuo 2022)



# Note de position



## Textile-Vêtements (2023)

grâce à la réutilisation sont décisifs et que l'impact environnemental d'un T-shirt réutilisé est 37 à 70 fois inférieur à celui d'un T-shirt nouvellement produit.<sup>5</sup>

Toutefois, il faut faire attention au fait que les textiles d'occasion qui quittent les frontières européennes ont une demande. **En tant que secteur, nous exigeons donc que seuls les vêtements (qualitatif) de seconde main, issus d'une collecte et d'un tri professionnels et pour lesquels il existe également une réelle demande à destination, soient exportés.**

Nous demandons aux décideurs politiques de prendre des dispositions pour que **les vêtements textiles non triés soient triés autant que possible à l'intérieur des frontières européennes. En tant qu'industrie, nous préconisons donc que les textiles usagés qui n'ont pas fait l'objet d'un tri qualitatif soient considérés comme des déchets.**

Une première étape nécessaire à cet égard est la **révision du code de Bâle B3030**. Des ajustements sont également nécessaires au niveau européen. En tant qu'industrie, nous soutenons donc les ajustements proposés par l'EuRIC au code de Bâle B3030 et les codes supplémentaires proposés dans l'annexe IIIB du Waste Shipment Regulation.

Ces codes, qui sont obligatoires lors du transport de déchets textiles/textiles de seconde main, sont aujourd'hui insuffisamment adaptés au marché de la récupération des textiles. Les ajustements proposés par l'EuRIC se trouvent à l'annexe 1.

Une distinction claire entre ce qui est un déchet et ce qui est un produit permettra d'une part d'obtenir une plus grande transparence sur l'exportation de textiles usagés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Elle permettra également aux entreprises européennes de tri de devenir plus compétitives, ce qui leur donnera la possibilité de réaliser les investissements indispensables dans de nouvelles techniques de tri et de recyclage.

De plus en plus d'efforts sont déployés pour développer des solutions de recyclage en Europe. Cependant, ceux-ci n'existent pas à l'échelle industrielle aujourd'hui. C'est pourquoi, en prévision de cette nouvelle industrie, il faut également prévoir un espace pour le traitement de ces textiles, si l'on veut éviter une évolution vers l'incinération.

D'autre part, **le recyclage en Europe doit être poursuivi**. Une politique claire qui donne une direction aux investissements sera d'une grande importance. Offrir la flexibilité nécessaire au transport des déchets textiles vers le tri et le recyclage en Europe jouera également un rôle crucial.

Nous demandons donc que **ces critères soient introduits et respectés par les régions**. Imposer une procédure de notification pour les textiles non triés en Europe freine la capacité de tri de l'Europe.

---

<sup>5</sup> [LCA-based assessment of the management of European used textiles \(VITO, EigenDraads & PlanMiljo, 2022\)](#)



## Textile-Vêtements (2023)

### Ingrédients-clés pour un système REP fructueux

Finalement, l'introduction d'une Responsabilité Étendue du Producteur (REP) obligatoire constituera aussi un stimulant pour le développement d'une capacité de recyclage qualitative en Europe.

---

*Le principal effet d'une REP peut être obtenu en introduisant dans les différents états membres un système harmonisé visant à créer des règles de jeu similaires et à éviter le morcellement et les objectifs concurrentiels<sup>6</sup>*

---

Nous soutenons dès lors, avec l'EuRIC, l'initiative de la Commission européenne visant à instaurer une REP européenne harmonisée en tant que composante de la future révision de la Directive-cadre 'Déchets' en 2023.

Nous souhaitons cependant souligner **qu'un système REP ne constitue pas une solution miracle**. L'application opérationnelle d'un tel système pourra générer des différences considérables d'un flux à un autre et d'un pays à un autre. L'**implication étroite de tous les acteurs** dans le développement d'un tel système sera essentielle.

En tant que secteur, nous en appelons aux régions pour que **notre secteur soit impliqué dès le départ dans les initiatives de régulation**.

Enfin, nous souhaitons aussi souligner, en tant que secteur, que l'introduction d'une REP pour le textile **ne représentera une valeur ajoutée que moyennant le respect des conditions suivantes :**

#### **1. PRÉVOIR UNE DÉLIMITATION ET UNE DÉFINITION CLAIRES**

Quels produits relèvent ou non de la catégorie du textile ? Pour quels produits un système REP est-il souhaitable et pour quels produits ne l'est-il pas ? Il n'existe aucune réponse prête à l'emploi. Le textile est une notion particulièrement vaste et connaît diverses applications qui ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement uniforme. En tant que secteur, nous plaidons donc pour qu'une telle définition et la délimitation correspondante interviennent au niveau européen, créant ainsi de la clarté et des conditions d'application égales.

La définition des vêtements telle qu'elle est décrite ci-dessus peut constituer un point de départ.

#### **2. UN SYSTÈME QUI PRÉSERVE LE 'LEVEL PLAYING FIELD'**

Le secteur de la récupération des textiles est un vaste secteur impliquant de nombreux acteurs : acteurs privés, entreprises sociales et collectivités locales. Avec un système de REP, les producteurs de textiles sont également intégrés. Il est donc extrêmement important que les règles du jeu soient maintenues autant que possible dans l'élaboration d'un système de REP.

En tant que secteur, nous plaidons donc pour que les principes suivants soient respectés dans son élaboration :

---

<sup>6</sup> Prise de position EuRIC – Textile Strategy (2022)

## Textile-Vêtements (2023)

▶ *Chaque opérateur doit respecter les mêmes règles :*

La collecte et le tri des textiles collectés sont des activités qui doivent être conformes à la législation environnementale applicable ; il en va de même pour les déchets textiles. Tout opérateur souhaitant exercer de telles activités doit donc s'y conformer. Cela vaut également pour les futurs opérateurs qui pourraient entrer sur le marché dans le cadre d'une obligation de reprise. Il n'y a pas d'exception à la protection des personnes et de l'environnement.

▶ *Une REP au niveau national*

Nous encourageons les régions à harmoniser leurs approches et nous plaidons pour une approche interrégionale dans le cadre de l'introduction d'un système REP. Le secteur se félicite donc de la récente proposition des régions pour une approche plus interrégionale sur les systèmes de REP.

▶ *Offrir les mêmes opportunités à tous les acteurs*

Les gouvernements et les organismes de gestion doivent donner à tous les acteurs des chances égales d'être actifs sur le marché de la collecte, du tri et du traitement des textiles. Cela doit rester un marché libre à tout moment. Les cahiers de charges ne devraient donc jamais contenir de dispositions qui excluent de facto certains acteurs du marché.

### 3. INCLUSION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Comme déjà signalé dans l'introduction de cette prise de position, l'implication de notre secteur et de toutes les parties prenantes, de la phase initiale à la phase opérationnelle d'une REP est essentielle pour augmenter les chances de réussite du système. Une collaboration étroite entre les producteurs et notre secteur permettra au système final d'être dûment porté par toutes les parties, chacun considérant les autres comme étant des partenaires à part entière. Cette collaboration peut prendre la forme de groupes de travail structurels ou d'une présence de différentes parties prenantes dans l'organe d'administration de l'organisme de gestion.

Nous encourageons les régions à prévoir une représentation permanente d'un organisme issu du secteur des déchets et du recyclage au sein des organes décisionnels de l'organisme de gestion.

### 4. FAVORISER LE SOUTIEN PLUTÔT QUE L'ATTRIBUTION

En tant que secteur, nous demandons aux producteurs et aux décideurs politiques d'élaborer un système qui favorise le soutien. Il s'agit de prévoir une marge de manœuvre suffisante pour que le marché libéralisé et le secteur de récupération existant puissent jouer leur rôle. Corriger en fonction des nécessités, stimuler les collectes sélectives, la réutilisation et le recyclage du textile qui n'est plus réutilisable. L'introduction d'une éco-modulation au niveau des contributions peut représenter une plus-value, mais les encouragements financiers peuvent également jouer un rôle. Accorder aussi l'attention nécessaire à la recherche et au développement en matière de techniques de tri et de recyclage.

## Qui est Denuo ?

*Denuo est la fédération belge du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent adopter un mode de production durable, nos plus de 250 membres constituent le maillon essentiel entre les matériaux utilisés et la réutilisation, le recyclage et le traitement final.*



# Annexe



## Textile-Vêtements (2023)

Annexe : Codes proposés par EuRIC dans le WSR